

EDITO SUD Éducation n'est pas un syndicat de cogestion mais de lutte... et de transformation sociale :

Pour nous, le syndicalisme ne consiste pas à négocier la régression, à échanger un pas en avant contre trois en arrière, sous prétexte qu'il faudrait être réaliste, responsable ou moderne. L'action syndicale doit tirer les leçons et participer à la grande histoire des mouvements sociaux qui nous montre que c'est par des revendications ambitieuses et des luttes courageuses que les travailleurs ont eux-mêmes arraché les conquêtes sociales. Être un syndicat de lutte c'est donc non seulement s'opposer à la régression, mais c'est aussi porter des ambitions pour changer l'école, changer la société et faire le progrès social. C'est ce que nous vous proposons dans ce *SUD Éducation Lorraine Info* avec, entre autres articles, un « spécial collège ». Ce texte de fond comporte des revendications qui ont été débattues puis adoptées, localement puis nationalement, sur le mode de la démocratie directe, par les collègues militants à SUD Éducation, pas par un comité parisien de spécialistes de la revendication syndicale. Certains trouveront ce projet utopiste et irréaliste. A ceux-là nous répondons que le manque d'utopie conduit au défaitisme et le défaitisme à la défaite. Avec les autres, de plus en plus nombreux, **nous affirmons que notre projet de progrès est réaliste pour peu qu'il s'inscrive dans des luttes sociales globales contre une minorité de nantis et de spéculateurs qui s'accaparent les richesses produites par la majorité, par nous.**

**Battons-nous, pour une autre école,
pour une autre société !**



BATTONS NOUS CONTRE L'ÉCOLE VOULUE PAR LE MEDEF!

Photomontage/ Lucile Nabonnand

L'IFIC, Une prime « au mérite » et au bon vouloir du chef d'établissement

Une nouvelle tentative pour diviser les personnels et casser les statuts
Cette « indemnité pour fonctions d'intérêt collectif » (IFIC) a été créée le 9 septembre 2010 pour bénéficier aux personnels enseignants et d'éducation volontaires, titulaires et non titulaires, qui exercent les fonctions de **tuteur des élèves** et de **référént culture**, ainsi que de **préfet des études** dans les établissements relevant du programme ECLAIR et de **référént pour les usages pédagogiques numériques**. Elle s'échelonne entre 400 et 2400 euros par an au bon vouloir du chef d'établissement qui sera malgré tout tenu de la répartir en fonction d'une enveloppe du rectorat. Sous son appellation voulue attrayante (ah, l'intérêt collectif !), c'est une attaque contre nos statuts, contre la revalorisation du métier, et contre l'intérêt des élèves. C'est l'une des amorces de l'évaluation de tous les personnels par le chef d'établissement: deux personnels effectuant la même mission ne toucheront pas forcément la même prime.

Ce qu'il faut, ce sont des décharges de service pour permettre aux personnels d'assurer ces missions complémentaires.

Nous appelons les élus en CA à refuser de participer à tout vote en rapport avec l'IFIC (fourchette de l'indemnité, etc...) : ce n'est pas à des collègues de définir la rémunération d'autres collègues à la demande du chef d'établissement !

Nous appelons tous les collègues à refuser de signer des lettres de mission et à se mobiliser contre la mise en place de l'IFIC dans leur établissement et à la refuser collectivement !

Éducation SUD Lorraine

Info

BULLETIN LOCAL D'INFORMATION SYNDICALE

Numéro 15 - Décembre 2013

ISSN : 2104-1547 - CPPAP : 1014 S 08325

Dir. de la publ. : Roberto Toscano

Imprimé par nos soins

SOMMAIRE

- p.1 : Édito / L'IFIC, une prime « au mérite »...
- p.2 : Collège : démolition et ambitions
- p.3 : Précarité : les vannes sont toujours ouvertes
- p.4 : Retraites 2013 : bilan d'une non-lutte

PERMANENCES SYNDICALES

Lundi à Vendredi de 14h à 18h

4 rue de Phalsbourg - Nancy

Téléphone : 03 83 35 01 48

SUD Éducation Lorraine :
sudeduclor@gmail.com

4 rue de Phalsbourg - 54000 Nancy

SUD Éducation 57 :
sudeduc57@gmail.com
4 rue de la Chabosse - 57070 Metz

SUD Éducation 88 :
sudeduc88@gmail.com

SUD Éducation 54 :
sudeduc54@gmail.com
4 rue de Phalsbourg - 54000 Nancy

SUD Éducation 55 :
sudeduc55@gmail.com
4 rue de Phalsbourg - 54000 Nancy

Site académique : <http://sudedulor.lautre.net/>

Site fédéral : www.sudeducation.org

Union
syndicale
Solidaires

COLLÈGE : DÉMOLITION ET AMBITIONS

« Je ne veux pas de réforme qui vienne d'en haut »¹. Que penser d'un ministre qui revendique publiquement la concertation tout en menant une réforme des rythmes qui exclut du dialogue tous les acteurs de l'Éducation ?

Arrêtons-nous un instant sur ce que M. Peillon laisse entrevoir (dans le dit entretien) de la réforme à venir du collège : « Il faut donner aux professeurs la possibilité de s'investir dans la relation avec les parents, l'innovation pédagogique, la coordination et la formation de jeunes collègues ».

Voilà ce que propose en substance le ministre. Passons-le au crible de la politique menée depuis qu'il est au gouvernement.

- *La relation avec les parents*, développée par le biais de l'Espace Numérique de Travail, tend à nous contraindre à une disponibilité de tous les instants, certains chefs d'établissement ayant poussé le vice jusqu'à relever le nombre de connexions hebdomadaires des enseignants ! « Et l'employé du mois est... »

- *Investir les professeurs dans l'innovation pédagogique* passe probablement aux yeux de M. Peillon par une formation continue rachitique qui ne propose plus que des « web conférences » ou des stages soumis à l'autorisation des chefs d'établissement et nécessitant de rattraper les heures de cours considérées comme « perdues »

- *La coordination* serait-elle introduite par le Conseil Ecole-Collège, promulgué par décret le 28 juillet 2013 et impliquant des enseignants bénévoles choisis par le chef d'établissement ? Ou bien peut-être passe-t-elle par le maintien du Conseil pédagogique dans lequel siègent, une fois encore, des enseignants bénévoles choisis par le chef d'établissement ?

- *Investir les professeurs dans la formation de jeunes collègues...* À l'heure de la mise en place des Emplois d'Avenir Professeur et des modalités de tutorat qui les encadrent, cette proposition tient réellement de la provocation !

Mais bien pire encore, ce que cache la réforme à venir du collège, ce n'est ni plus ni moins, pour les enseignants, que la refonte intégrale des statuts et des missions des professeurs de lycées et collèges, et pour les élèves, un parcours qui aurait pour objectif la validation de compétences professionnalisantes.

S'agissant des statuts, le but à peine voilé de nos gouvernants est la mise en place de la bi-disciplinarité et l'annualisation des services, déjà expérimentée à la rentrée 2012 dans certains établissements « pilotes » avec la globalisation des horaires de Langues Vivantes (684 heures par élève à répartir sur 4 ans).

Ceci se trouvera renforcé par une réforme déjà annoncée, la **tripartition du temps scolaire : un tronc commun, des enseignements complémentaires, des activités de renforcement.**

De là à ce que des disciplines telles que les enseignements artistiques, l'EPS ou la technologie deviennent des disciplines « complémentaires » ou « périscolaires », il n'y a qu'un pas ! La tripartition du temps scolaire pourrait aussi être l'occasion de revoir à la hausse les maxima de service, sous prétexte par exemple qu'une heure « d'encadrement » d'activités de renforcement ne pourrait être comptée comme une heure de classe.

Pour ce qui est des missions, le cadre pédagogique et disciplinaire est déjà profondément altéré par cette politique de validation des compétences définies à l'extérieur de la classe, compétences essentiellement guidées par la remise en cause des diplômes nationaux voulue par le MEDEF. Par ailleurs, l'ajout permanent de missions extra-pédagogiques, que symbolise à merveille la mise en place des IFIC (voir la brève à ce sujet), et la généralisation des tâches bénévoles ne relevant pas de notre fonction sont devenus absolument inacceptables et contribuent à un sentiment quotidien de déconsidération et à des situations récurrentes de souffrance au travail.

Pour autant, la position de SUD Éducation ne se limite pas à dénoncer les réformes annoncées ou déjà mises en place dans le secondaire, nous nous voulons également force de propositions et de revendications en affirmant notre attachement à un collège vraiment unique et émancipateur dans le cadre d'une école polytechnique et polyculturelle jusqu'à 18 ans.

I. Quels enseignements au collège ?

À un « socle commun » réduit à quelques matières dites « fondamentales » et évalué à travers des « compétences », nous opposons un enseignement polytechnique pour toutes et tous favorisant la coopération plutôt que la compétition entre élèves.

Au sein d'une formation commune, il s'agit d'aller vers un caractère polytechnique du collège, ce qui passe par des productions concrètes. Ainsi les cours de technologie, d'arts plastiques et d'éducation musicale doivent

permettre des temps importants de pratique, le caractère expérimental des sciences doit être réaffirmé. Il faut s'opposer au remplacement des manipulations concrètes par la dématérialisation forcée des apprentissages, progressivement imposée sous couvert d'entrée dans « l'ère du numérique ».

Tout cela suppose la révision des programmes nationaux, mais une révision qui soit cette fois-ci concertée afin d'éviter des situations aberrantes telles que celle de la rentrée 2013 en Histoire-Géographie, les enseignants de 3ème ne sachant toujours pas au bout d'un mois ce qu'ils devaient enseigner... Ces programmes nationaux ne doivent plus être la chasse gardée de l'Inspection et autres experts nommés par le pouvoir. Malheureusement, la création par M. Peillon du Haut Conseil de l'Éducation où ne figure aucun représentant des personnels enseignants n'augure pas d'une prise de conscience ministérielle à ce sujet.

II. Quels moyens ?

Afin de pouvoir lutter contre le tri social, de pouvoir élaborer des projets, de prendre en compte la diversité des élèves et de prendre en charge au sein de la classe la difficulté scolaire, il faut limiter les effectifs par classe.



SUD Éducation

revendique des plafonds nationaux d'élèves par classe de la maternelle à la terminale, plafonds qui auraient valeur de norme indépassable, et qui soient abaissés dans l'éducation prioritaire et l'enseignement adapté. A ce sujet, l'étude STAR (enquête effectuée dans le Tennessee depuis 1985 auprès de 11000 élèves à propos de l'impact de la réduction des effectifs classes sur les résultats des élèves) tend à démontrer que la réduction du nombre d'enfants par classe n'a de réelle incidence qu'à partir de 20 élèves par classe. Au-delà, cela semble inefficace. A bon entendeur...

De même, des dédoublements définis nationalement doivent être réintroduits dans les grilles horaires des élèves pour tout le second degré.

En dehors de la classe aussi les effectifs doivent être revus. SUD Éducation revendique la définition d'un nombre maximum d'élèves par CPE et par personnel de vie scolaire (ces plafonds étant diminués en éducation prioritaire), une infirmerie ouverte sur tout le temps scolaire dans chaque établissement avec la présence d'au-moins un personnel infirmier titulaire, un-e Assistant-e Social-e à temps plein dans chaque établissement, et des COP en nombre suffisant pour assurer une présence régulière dans tous les établissements et reprendre en charge l'orientation des élèves de 3ème pour laquelle ils/elles sont bien plus qualifiés-e-s que les professeurs principaux.

Pour que les établissements retrouvent une taille humaine et favorisent la mixité sociale, SUD Éducation revendique des collèges de 400 élèves maximum et la réaffirmation d'une carte scolaire.

Quant à la prise en charge des difficultés scolaires, nous en refusons toute externalisation hors de la

1 V. Peillon, entretien au Café Pédagogique du 29 août 2013

classe ou des enseignements telle que pratiquée aujourd'hui par le biais de l'Aide Personnalisée ou l'Accompagnement Educatif. La différenciation de l'enseignement, nécessaire à la prise en charge de ces difficultés, ne peut se faire qu'avec des effectifs réduits ou des classes dédoublées. Remplacer cette possibilité par des groupes réduits et ponctuels de « soutien », « d'aide individualisée » et autres « études dirigées » ne fait que substituer à l'enseignement proprement dit une « remédiation » individuelle des dégâts que les effectifs surchargés ont eux-mêmes en partie générés.

III. Quelles conditions de travail ?

Deux études sur le temps de travail des enseignant-e-s en 2010 ont été publiées le 13/07/2013 par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du Ministère de l'éducation nationale (DEPP) : en moyenne, les enseignant-e-s du secondaire travaillent plus de 41 heures, soit près d'une heure et demie de plus qu'en 2008 ! Désormais, au-delà des tâches de préparation et de gestion des cours, se développe un ensemble de contraintes et d'activités « annexes », incontournables et dévoreuses de temps dont nous ne ferons pas ici la liste tant elles sont connues de tous.

Il est temps de réagir et d'exiger la définition des tâches qui sont à la charge des enseignant-e-s et de revendiquer une diminution du temps de travail, en refusant toute flexibilisation ou annualisation, et donc en défendant la définition du temps de service par des maxima hebdomadaires de service diminués.

La réduction du nombre d'heures de cours pour les enseignant-e-s doit permettre de prendre en compte dans leur service des tâches annexes assurées actuellement pour partie gratuitement, de dégager un temps de concertation pour les équipes pédagogiques, et de dégager un temps de travail en équipe pluri-professionnelle pour l'ensemble des personnels compris dans leur temps de service (prise en charge des élèves et des problèmes de façon collective...)

Nous revendiquons également que les tâches supplémentaires et la pénibilité liée à certaines fonctions et à certains postes de travail soient compensées par des réductions de service et non des indemnités (IFIC) ou des heures supplémentaires. Ainsi, en éducation prioritaire, nous revendiquons une décharge spécifique supplémentaire d'1h30. Les professeur-e-s principaux/ales doivent aussi bénéficier d'une décharge de service (le temps de vie de classe devant être préalablement intégré dans leur service), ainsi que les enseignant-e-s qui accompagnent les stagiaires.

Ces revendications ne sont pas irréalistes, elles réclament une réelle volonté politique de donner enfin au collègue son caractère « unique » dont on nous rebat les oreilles depuis 1975 sans se donner les moyens de le mettre en place. Toutefois, elles ne pourront voir le jour que si le rapport de force est en notre faveur, car ne nous leurrions pas, rapport de force il y aura. Et si nous ne voulons pas aller de désillusions en désillusions comme pour les réformes du système de retraites (voir l'article à ce sujet), il est urgent que nous investissions collectivement ces revendications.

Encore une fois, il y va de notre système scolaire et de notre statut. Si nous ne voulons pas nous retrouver dans la situation de nos camarades du premier degré qui subissent de plein fouet l'application désastreuse d'une réforme non concertée et voient leur temps de travail et de présence dans l'établissement notablement augmenter, il nous revient de le faire savoir haut et fort, sur notre lieu de travail, dans la rue et par les luttes.

PRÉCARITÉ : LES VANNES SONT TOUJOURS OUVERTES

Dans l'Éducation nationale plus de 30 000 nouveaux Contrat Unique d'Insertion (CUI-CAE) ont été recrutés, portant à plus de 69 000 ces contrats précaires à temps partiel (20h00 hebdomadaires). Dans l'académie de Nancy-Metz, cela correspond à 1360 contrats supplémentaires pour un total de 2887 contrats aidés en poste pour cette année scolaire. Cependant, ce recrutement reste une organisation de baisse artificielle des taux de chômage et marque la poursuite de la précarisation des personnels.

Formation des CUI : une première victoire à consolider

La circulaire du 19 juin revient sur la formation des CUI. Elle cherche avant tout à se couvrir après nos nombreuses victoires aux Prud'hommes. L'administration rappelle donc que l'adaptation au poste ne peut être assimilée à de la formation. Elle évalue les besoins de formation par CUI à 80h00 - ce qui est peu -, besoins portés à 220h pour les AVS. Reste que les contours de cette formation sont flous. Certes, elle est plus ou moins budgétée (500€ par agent pour 80h de formation, 1500€ pour les 220h des AVS) mais il n'est pas précisé que ces formations doivent être qualifiantes ni que les anciens CUI renouvelés peuvent y prétendre, et reste évasive quant aux modalités.

Au total, cette amélioration a été obtenue par le rapport de force que nous avons su imposer à l'État et aux établissements scolaires employeurs. Elle reste trop timide et ne doit pas nous conduire à relâcher la pression, bien au contraire.

Professionalisation des AVS : de la poudre aux yeux, encore et toujours !

Jeudi 22 août 2013, le gouvernement a annoncé la création d'un « statut spécial » et la reconnaissance « d'un vrai métier » pour les collègues accompagnant les élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire. Si ce coup médiatique de rentrée, ainsi que le groupe de travail interministériel sur la « professionnalisation des AVS », réuni au ministère l'année scolaire dernière, ont pu susciter une lumière d'espoir chez les personnels concernés et les parents d'élèves en situation de handicap, la réalité, une fois l'effet d'annonce passé s'avère très cruelle. Nous sommes bien loin d'un métier et de conditions de travail décentes !

- Un CDI uniquement pour les AVS qui arrivent au terme de leurs reconductions, donc ayant déjà exercés 6 ans comme AED-AVS. Ces derniers devront s'être auparavant engagés dans un dispositif de VAE... En 2014, la mesure ne concernera donc que 3000 postulant-e-s sur 28000 AED-AVS...

- Un CDI qui portera sur la « même quotité de temps de travail », leurs salaires resteront donc scandaleusement faibles et n'excéderont que très rarement les 600-700€ !

- Une « formation équivalente à celle que reçoivent tous les auxiliaires de vie scolaire leur sera offerte », c'est-à-dire 120 heures en tout ; on appréciera ce « grand plan de formation » !

- Cette possibilité de « CDIisation » ne concernera pas les accompagnant-e-s en contrat aidé (notamment les 8000 accompagnant-e-s recruté-e-s « à partir de la rentrée 2013 » afin de renforcer la communication du gouvernement sur l'emploi). C'est donc plus de la moitié des accompagnant-e-s qui ne sera pas concernée. Que d'inégalités de statuts pour un même travail !

Pour SUD Éducation Lorraine, l'accompagnement des élèves en situation de handicap et la précarité de celles et ceux qui les accompagnent méritent tout autre chose qu'un coup de communication. Nous revendiquons des moyens supplémentaires pour l'aide aux élèves dans l'ensemble de leurs activités et la titularisation de tou-te-s les précaires, sans condition de concours ni de nationalité, assortie d'une réelle formation.

Plus que jamais mobilisons-nous pour une autre école, pour une autre société, solidaire, égalitaire et démocratique pour toutes et tous.



AGENDA

Assemblée Générale SUD Éducation : 22/01 – 19/02 – 26/03 – 16/04 – 04/06 à 14h.

RIS 1er degré : Spéciale EVS et AVS 24/01 13h30 à 16h30 ; 12/02 à Nancy

Formations syndicales (demande écrite 1 mois avant) :

- Droits des personnels 28/03 à Metz
- Souffrance au travail 24/02 à Metz ; 15/04 à Epinal
- Marchandisation de l'éducation (N. Hirrt) 30/01 à Nancy

Conférence : 29/01 marchandisation de l'éducation en Europe (N. Hirrt), 20h30, IUFM de Maxeville

Modalités pratiques sur notre site :

<http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?rubrique77>

RETRAITES 2013 : BILAN D'UNE NON-LUTTE

Le gouvernement a donc orchestré une nouvelle « réforme » des retraites : hausse des cotisations, allongement de la durée de cotisation, du nombre d'années à travailler, baisse des pensions ; bref, trahison post-électorale et rigueur pour tous, alors que les plus riches continuent de s'enrichir. La faute au seul parti dit socialiste ? Des voix s'élèvent, notamment dans les *directions* des gros syndicats, pour dire que les salariés se sont peu mobilisés. Certes, c'est un constat, 2013 n'a pas été 2003. Mais justement, petit devoir de mémoire et retour sur 20 ans de contre-réformes et de destruction de nos retraites :

1993 : En plein mois d'août Balladur et Veil font voter leur loi contre le système de retraite par répartition du secteur privé. Passage aux 40 annuités. Absence de réaction syndicale.

1995 : Juppé s'attaque à la fois aux retraites de la Fonction publique et à celles des régimes spéciaux. Face à la force du mouvement social et des grèves, il ravala ses 40 annuités.

2003 : Fillon s'attaque uniquement aux salariés de la Fonction publique tout en jurant de ne pas toucher aux régimes spéciaux. Malgré des millions de manifestants et près de six mois de luttes, le gouvernement imposa les 40 annuités de cotisation pour qu'un salarié puisse bénéficier d'une retraite de base à taux plein. La CFDT a lâché le mouvement en plein essor. Les *directions* des gros syndicats ont refusé d'aller plus loin que les journées saute-moutons en n'appelant pas à la grève générale, ce qui aurait permis une issue victorieuse.

2007 : Le gouvernement de droite poursuit et impose les 40 annuités aux salariés des régimes spéciaux.

2010 : Réforme Sarkozy-Fillon : l'ensemble des travailleurs du privé comme du public subit le recul à 62 ans de l'âge de départ en retraite après l'expression d'un vaste mouvement. Les directions syndicales appliquent là encore la logique des journées de grève éparées.

2013 : Au tour du PS au pouvoir d'attaquer ce qu'il reste de nos retraites. L'UNSA et la CFDT accompagnent le gouvernement dans le passage à 43 annuités de cotisation. Les directions des autres grosses centrales syndicales s'y opposent timidement sur quelques dates de grève saute-moutons.

En remontant encore un peu plus le temps, nous aurions croisé des luttes autrement plus combattives et victorieuses. Quand l'histoire des luttes sociales, jusque dans les années 80 avait conduit à réduire le temps de travail sur la semaine et sur la vie, ces 20 dernières années de contre-réformes, ont réduit les droits à pension de plus de 30% ! Les *directions* des syndicats majoritaires (cogestionnaires) se sont tues, ont accompagné le pouvoir, ou s'y sont opposées par la méthode des journées de grève saupoudrées par ci par là. Et ce souvent contre leurs propres bases engagées dans la lutte ! Et quand les travailleurs ont engagé un réel rapport de force par la grève reconductible, les *directions* syndicales ont été incapables d'appeler à la grève générale, ou ont carrément refusé de soutenir les collectifs de lutte et les assemblées générales de grévistes. Et ce sont les mêmes qui viendraient dire que c'est de la faute des salariés qui ne se mobiliseraient pas assez ? Le gouvernement et le patronat ont un vrai plan de bataille pour briser le service public et les systèmes de solidarité, force est de constater que ce n'est pas notre cas. Les journées d'action espacées ne nous permettent pas de construire le rapport de force nécessaire à renverser la vapeur : la stratégie des grandes centrales syndicales nous mène à la défaite.

Ce qu'il aurait fallu, ce qu'il faudra :

GRÈVE GÉNÉRALE RECONDUCTIBLE !
ABROGATION DE TOUTES LES CONTRE-RÉFORMES !
PARTAGE DES RICHESSES !

éducation
SUD
Lorraine
J'adhère !

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel :

Adresse mail :

Adresse professionnelle :

Catégorie :

Fonction exacte :

Classe Normale

Hors Classe

COTISATION - Barème indicatif selon les moyens de chacun (crédit d'impôt de 66%) :

Salaires net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel après crédit d'impôts
- de 600 €	6 €	2 €
+ de 600	15 €	5 €
+ de 750	27 €	9 €
+ de 900	45 €	15 €
+ de 1000	54 €	18 €
+ de 1100	64 €	21,33 €
+ de 1200	75 €	25 €
+ de 1300	88 €	29,33 €
+ de 1400	102 €	34 €
+ de 1500	117 €	39 €
+ de 1600	135 €	45 €
+ de 1700	153 €	51 €
+ de 1800	174 €	58 €
+ de 1900	192 €	64 €
+ de 2000	210 €	70 €
+ de 2100	230 €	76,66 €
+ de 2200	251 €	83,66 €
+ de 2300	272 €	90,66 €
+ de 2400	293 €	97,66 €
+ de 2500	315 €	105 €
+ de 2600	340 €	113,33 €
+ de 2700	364 €	121,33 €
+ de 2800	390 €	130 €
+ de 2900	416 €	138,66 €
+ de 3000	443 €	147,66 €
+ de 3100	472 €	157,33 €
+ de 3200	500 €	166,66 €
+ de 3300	530 €	176,66 €
+ de 3400	561 €	187 €
+ de 3500	593 €	197,66 €
+ de 3600 €	17,30 % du salaire mensuel	...

Paiement : par chèque à l'ordre de SUD Éducation Lorraine et à adresser à :

SUD Éducation – 4 rue de Phalsbourg – 54000 Nancy
Possibilité de paiement fractionné en établissant dès l'adhésion plusieurs chèques datés qui seront encaissés au cours de l'année scolaire.